



L'assurance agricole : Structuration et partenariats publics/privés

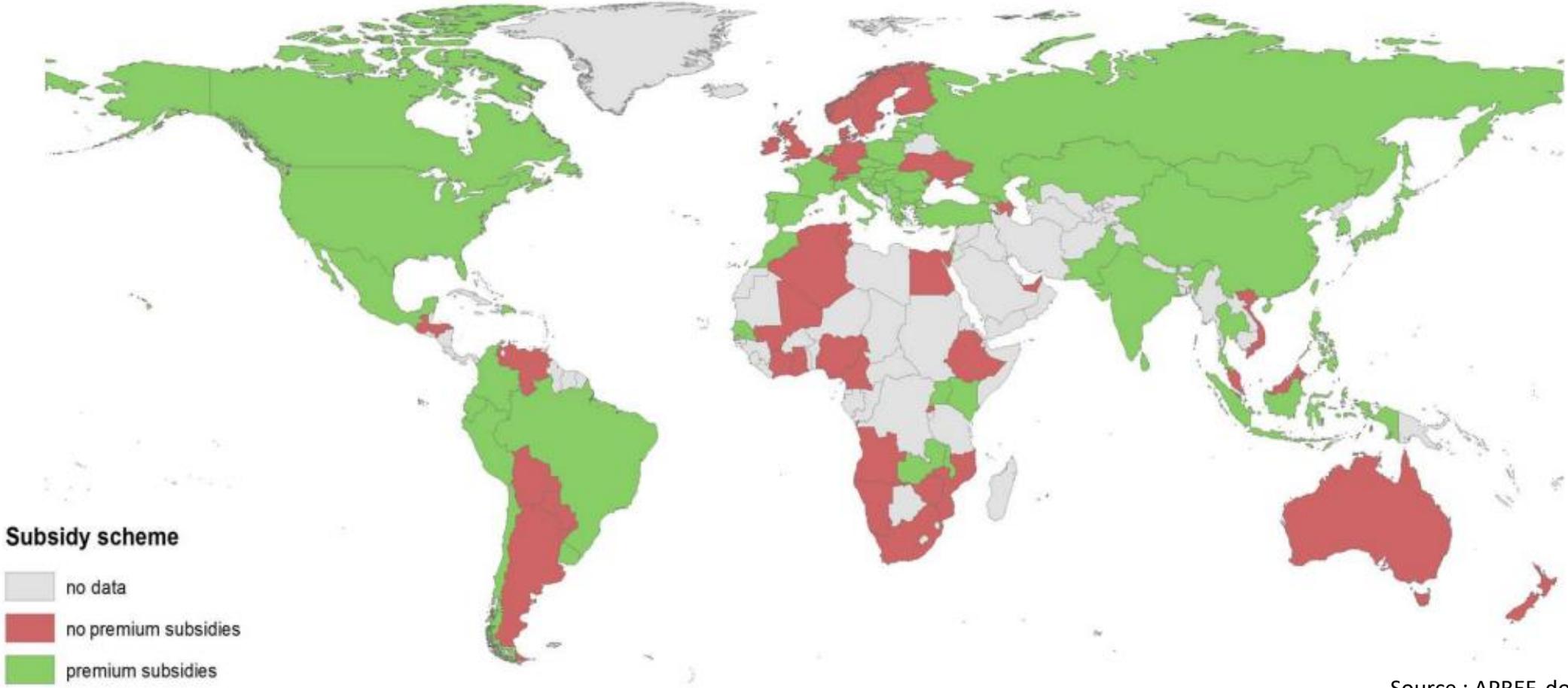
Janvier 2024

Azilis Lesteven

alesteven@artb-france.com / 06 17 10 14 44



Soutien public à l'assurance agricole dans le monde



Source : APREF, données 2018

Les partenariats publics/privés

❑ Gestion par les assureurs privés

❑ Gestion par les assureurs pour le compte de l'Etat = partenariat public/privé

❑ Gestion par l'Etat

• Un fonctionnement multipartite

- Contrôle général par l'Etat
- Mise en place, le plus souvent, d'un organe tripartite (Etat, OPA et assureurs)
- Constitution possible d'un « pool » d'assureurs
- Encadrement et subventionnement des offres assurantielles
- Transparence – au moins partielle - des données

• Une efficacité renforcée

- Les assureurs sont reconnus comme plus rapides, précis et efficaces dans la gestion des sinistres que les pouvoirs publics
- Les assurances étant subventionnées, les assureurs doivent rendre des comptes à l'Etat (cahier des charges, tarifs...)

• Une possible mutualisation concernant

- Le partage des données
- La tarification
- Les frais de gestion et les expertises

Exemples et modalités de partenariats publics/privés dans le monde

- ❑ Deux exemples de pool de coassurance en Espagne et en Turquie
- ❑ Un exemple de coréassurance en Italie

	Surf. Assurée / SAU	% subvention	Début de mise en place	Conditions tarifaires encadrées	Pool	Réassurance Etatique	Qualité des stats
Etats-Unis	85%	70%	1989	oui	non	oui	++++
Canada	70%	55%	selon province	oui	non	oui	+++
Espagne	60%	40%	1979	oui	oui	oui	++++
Chine	35%	77%	2007	oui	non	oui	-
Inde	30%	85%	2015	non	non	oui	++
France	26%	59%	2005	non	non	non	+
Turquie	25%	50%	2006	oui	oui	oui	++
Italie	20%	70%	2005	non	oui	non	++

Source : ARTB adapté de l'APREF

2- Pool d'assurance : définitions réglementaires

Référence : Article 2, [RÈGLEMENT \(CE\) No 358/2003](#) (27 février 2003)

- ❑ **«groupements de coassurance»** : des groupements constitués par des entreprises d'assurance qui :
 - s'engagent à souscrire au nom et pour compte de tous les participants à l'assurance d'une catégorie déterminée de risques, ou
 - confient la **souscription et la gestion de l'assurance** d'une catégorie déterminée de risques en leur nom et pour leur compte à l'une d'entre elles, à un courtier commun ou à un **organisme commun** créé à cet effet;

- ❑ **«groupements de coréassurance»** : des groupements constitués par des entreprises d'assurance, le cas échéant avec le concours d'une ou de plusieurs entreprises de réassurance :
 - Pour **réassurer mutuellement** tout ou partie de leurs engagements relevant d'une catégorie déterminée de risques;
 - accessoirement, pour accepter au nom et pour compte de tous les participants la réassurance de la même catégorie de risques;

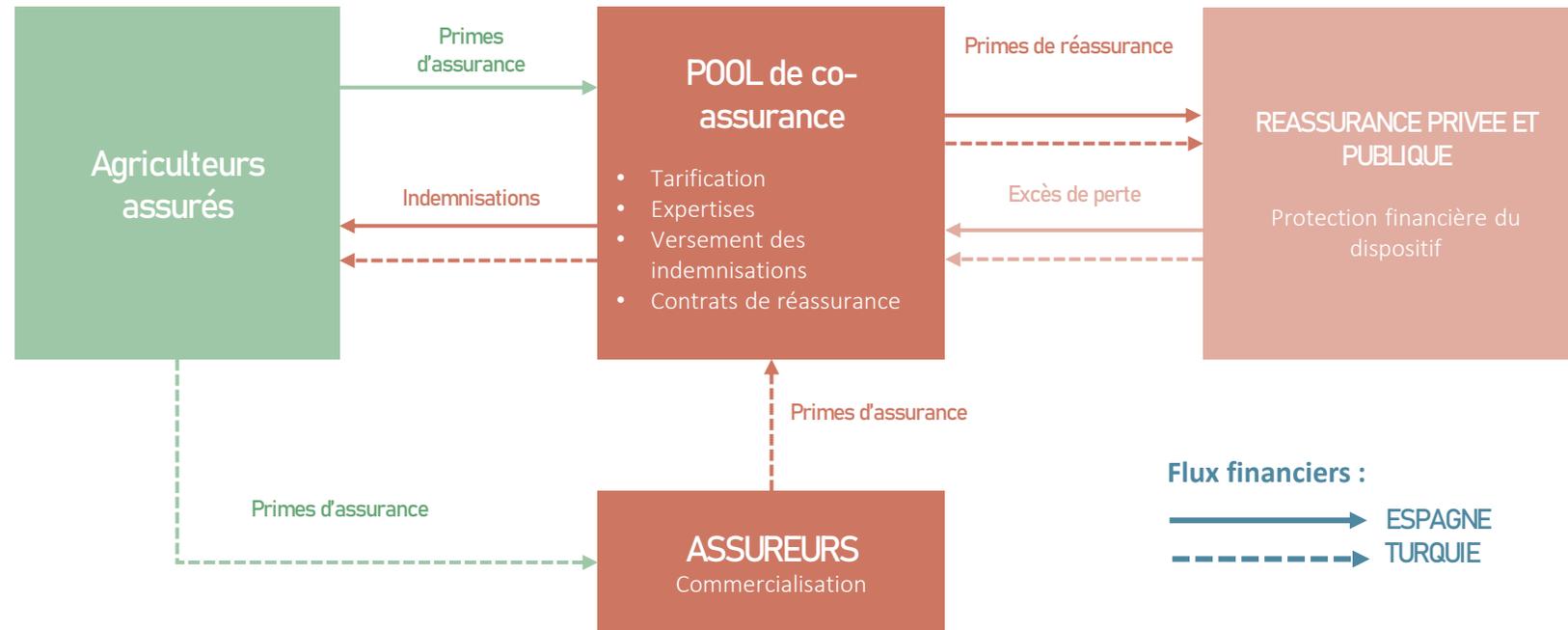
Pool d'assureurs : rôles au sein de la co-assurance ou de la co-réassurance

Rôles	Coassurance	Co <u>r</u> éassurance
<ul style="list-style-type: none">Partage des données	Pool	Pool
<ul style="list-style-type: none">Mutualisation des risques ou d'une partie des risquesFixation des primes de réassurance correspondant à la part de risques mutualisés	Pool	Pool
<ul style="list-style-type: none">Fixation et collecte des primes d'assuranceExpertises lors des sinistresVersement des indemnisations	Pool	Assureurs
<ul style="list-style-type: none">Distribution/commercialisation des contrats d'assurance	Assureurs	Assureurs

Partage des risques et réassurance : exemples d'organisations

Entités	Coassurance		Coréassurance	
	Espagne	Turquie	Italie	France
Organe tripartite (Etat, assureurs, profession agricole)	ENESA <u>Commission générale composé de :</u> - Ministère de l'agriculture - Ministère de l'économie - Communautés autonomes - OPA - Assureurs	Comité du pool TARSIM <u>7 membres dont :</u> - Ministère de l'agriculture (2) - Ministère du Trésor (2) - Association des assureurs (1) - Union des chambres d'agriculture (1) - TARSIM (1)	-	CODAR - Etat - Assureurs - Représentants des agriculteurs
Pool d'assurance	AGROSEGURO Participation à hauteur de la part de vente d'assurance	Société de gestion de TARSIM Les 24 assureurs détiennent une part égale de la société	Consortium de co-réassurance contre les catastrophes naturelles Présidé par l'ISMEA, 8 assureurs y participent ainsi que l'ISMEA (à 50% en 2023)	Pool de co-réassurance (pas encore créé)
Réassurance publique	Consortium d'indemnisation des assurances (CCS)	Ministère du trésor et des finances	ISMEA	Caisse Centrale de Réassurance (CCR) (rôle à définir)

Pool de coassurance : les exemples espagnols et turcs



- Le pool permet une dispersion des risques plus équilibrée car les dommages enregistrés dans un secteur ou sur une récolte sont compensés par les primes dans d'autres secteurs → **les risques sont répartis sur l'ensemble des surfaces assurées**
- Les assureurs transfèrent le risque au pool :
 - En Espagne les assureurs participent au pool Agroseguro à hauteur de ce qu'ils ont vendu et le CCS (réassureur public) y participe à hauteur de 10%. Les cotisations sont directement collectées par le pool Agroseguro.
 - En Turquie les assureurs détiennent une part égale du pool et transfèrent toutes les primes à TARSIM.
- Ils assument donc le risque sur le total des contrats du pool et non sur les contrats qu'ils ont vendus

Pool de coréassurance : l'exemple italien

- Depuis 2007, l'ISMEA organise le pool de coréassurance, appelé **Consortium Italien de coréassurance contre les catastrophes naturelles agricoles**. Il a été créé dans le but de promouvoir la diffusion d'assurances agricoles innovantes contre les catastrophes naturelles, à travers le partage des risques entre les membres du Consortium.
- Toute entreprise d'assurance engagée sur les risques agricoles peut faire partie du Consortium (après validation par l'Institut publique de contrôle sur les assurances). En 2023, sur les 25 assureurs proposant l'assurance récolte, **8 sont membre du pool**. Il est **présidé par l'ISMEA** (organisme public), qui gère également le fonds de réassurance publique et **participe au pool à hauteur de 50% en 2023**.
- Les assureurs cèdent leurs risques, de 2% à 10% pour les polices multirisques et **jusqu'à 100% pour les polices expérimentales**. Pour cela, les assureurs transfèrent une part, fixée par décret à 85%, de leurs primes. Par exemple, si la part de risque cédée est de 10%, l'assureur transférera au pool 85% des primes correspondant aux 10% de risques cédés.
- Les activités du pool :
 - Fixation des conditions et des taux de réassurances (Plan annuel de réassurance)
 - Collecte des données lors de sinistres, via des experts dans chaque zone géographique afin d'estimer les effets des aléas
 - En cas de sinistres, la capacité de réassurance est limitée à l'exposition maximale : 86 millions d'euros en 2023 (200 M€ en 2008).

Compagnies d'assurances participant au pool de coréassurance	Exposition maximale	Participation 2023
Assicurazioni Rischi Agricoli VMG 1857 S.p.A.	6 000 000	6,98%
Societa Svizzera di Assicurazione Contro la Grandine (Suisse Grêle)	2 000 000	2,33%
ITAS – Istituto Trentino Alto Adige per le Assicurazioni Societa Mutua di Assicurazione	6 000 000	6,98%
Societa Reale Mutua di Assicurazioni	9 000 000	10,47%
Italiana Assicurazioni S.p.A.	3 000 000	3,49%
Groupama Assicurazioni S.p.A.	2 000 000	2,33%
Vereinigte Hagelversicherung Vvag	9 000 000	10,47%
Societa Cattolica di Assicurazione	6 000 000	6,98%
Fondo di riassicurazione c/o ISMEA	43 000 000	50,00%
Totale	86 000 000	100,00%

Source : plan de répartition 2023, ISMEA

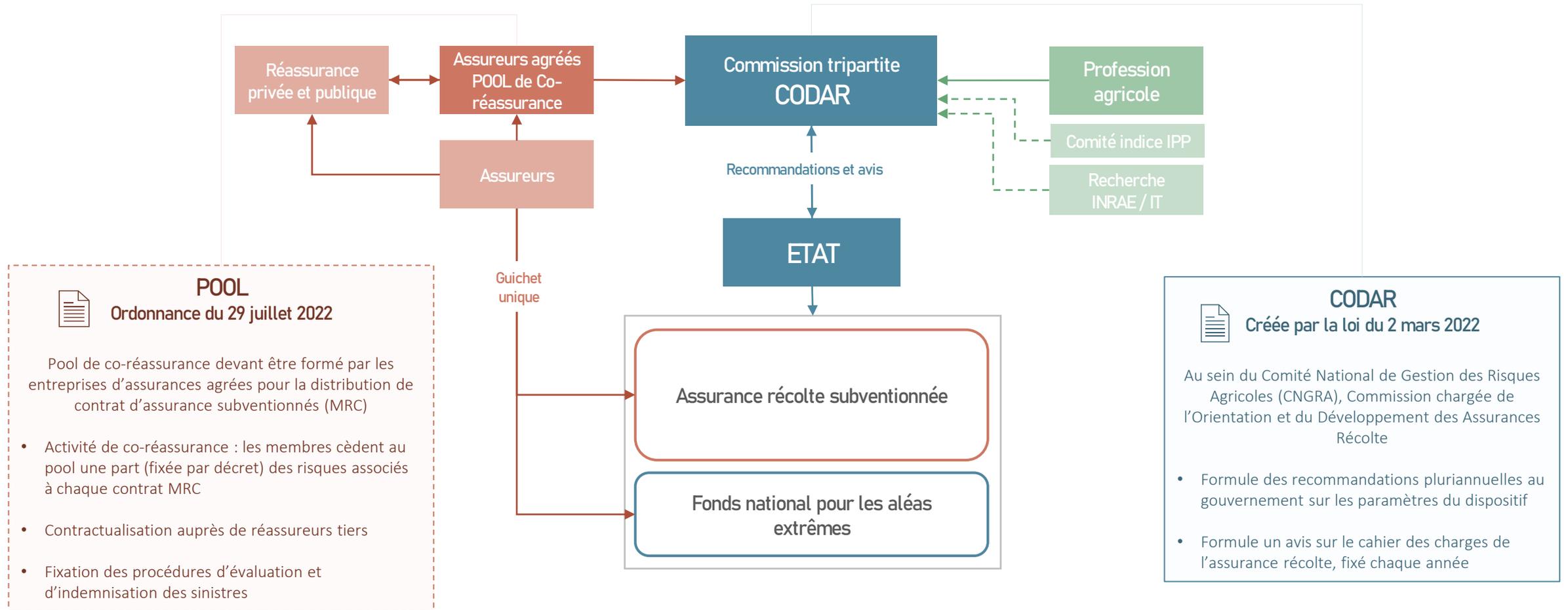
Une nouvelle organisation en France (1/2)

- En octobre 2021, l'autorité de la concurrence a rendu un avis sur la faisabilité juridique du pool d'assurance en France → elle a jugé que **la création d'un groupe de co-assurance comportait trop d'effets restrictifs sur la concurrence** et que « *l'octroi d'une exemption apparaît difficilement envisageable* »
- **La loi de 2022 a fixé le cadre général du partenariat public/privé**
 - Une **gouvernance tripartite** au sein de la CODAR
 - Un **pool de co-réassurance** formé par les assureurs agréés
 - La possible participation de la CCR (réassureur public) à la gouvernance du pool

S'inspirer des systèmes Espagnol, Turc et Italien ?

- Participation de la réassurance publique (CCR en France) au **pool de co-réassurance**
- **Mutualisation pour la réassurance privée**
- **Mutualisation de la recherche et développement** entre les assureurs **au sein du pool ou au sein de la CODAR** (outils d'expertise, études actuarielles pour prendre en compte les outils de prévention des risques, ...)
- Evaluations des risques (par culture et par région) pour favoriser le **développement de nouvelles offres** au sein de la **CODAR**
- **Participation** de la recherche publique, **des instituts techniques** et des **chambres d'agricultures** aux **études** de la **CODAR**
- Structuration des outils de **communication aux agriculteurs** sur la prévention et les offres assurantielles (lien avec les organisations professionnelles, les instituts techniques)

Une nouvelle organisation en France (2/2)



→ Création annoncée pour 2024

ANNEXES

ANNEXE 1 – LE DISPOSITIF ESPAGNOL (1978)

CONSORTIUM D'INDEMNISATION DES ASSURANCES Réassureur public

C'est un établissement public (associé au Ministère) et soumis à une législation privée.

- Agit en tant que réassureur public
- Contrôle les pertes déclarées
- Assume un % de co-assurance non couvert par les compagnies d'assurance

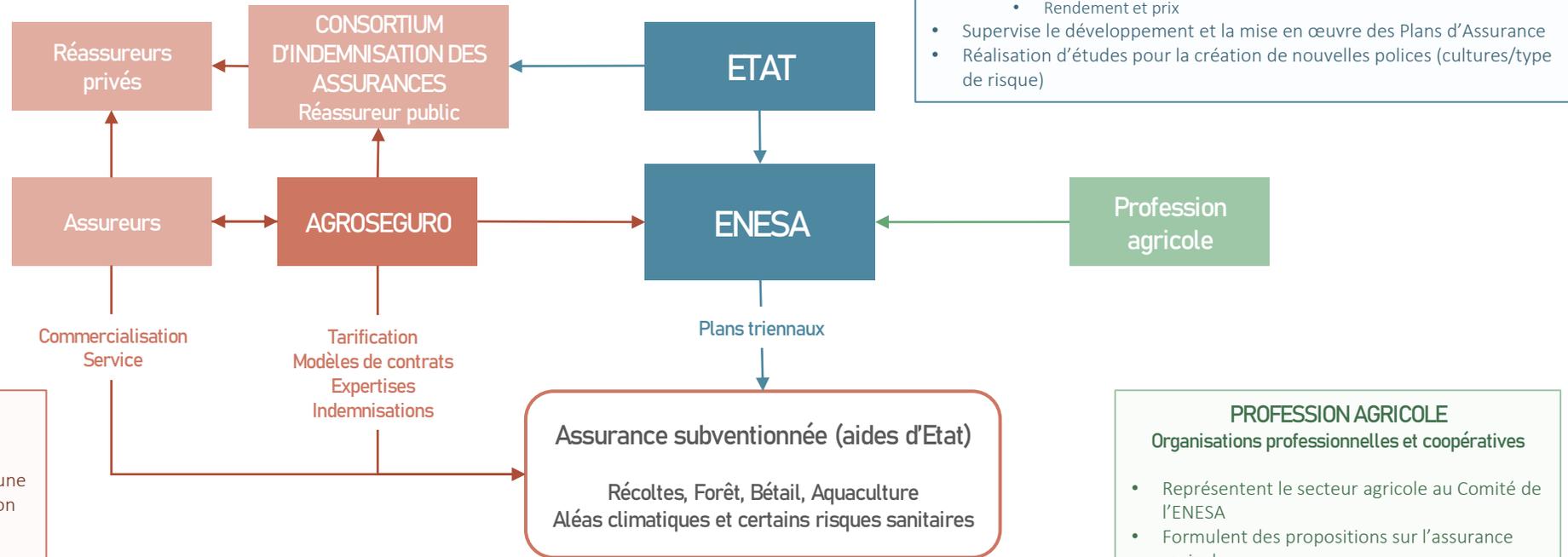
23 ASSUREURS

Puisque les contrats d'assurance sont établis par Agroseguro, les assureurs ne peuvent être en concurrence que sur les frais de gestion et sur la qualité des services.

AGROSEGURO Pool de co-assurance

Composé des compagnies d'assurance qui détiennent chacune une part d'Agroseguro. L'intérêt pour un assureur est de répartir son risque (lié à son portefeuille de contrats qu'il couvre) sur l'ensemble du pool.

- Fixe les primes d'assurance : réalisations des études techniques et actuarielles (tarification)
- Fixe les contrats type (conditions)
- Gère le paiement des cotisations (primes)
- Reçoit les déclarations de sinistre et réalise les expertises
- Paye les indemnités au nom des co-assureurs



ENESA

Agence Nationale pour l'Assurance Agricole

- Coordonne le système d'assurance agricole
- Etablit les conditions techniques de l'assurance :
 - Obligations des producteurs et délais d'adhésion
 - Cultures assurables
 - Rendement et prix
- Supervise le développement et la mise en œuvre des Plans d'Assurance
- Réalisation d'études pour la création de nouvelles polices (cultures/type de risque)

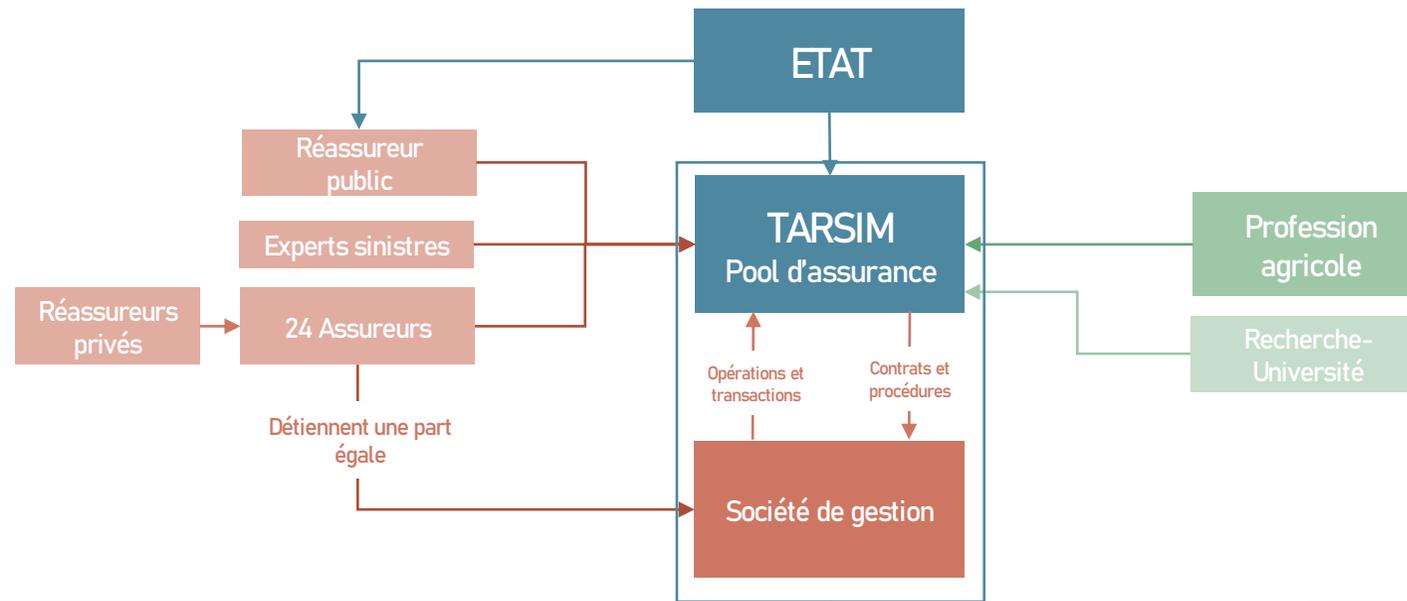
Profession agricole

PROFESSION AGRICOLE

Organisations professionnelles et coopératives

- Représentent le secteur agricole au Comité de l'ENESA
- Formulent des propositions sur l'assurance agricole
- Collaborent à la conception des polices d'assurance
- Communication auprès des exploitants

ANNEXE 2 – LE DISPOSITIF TURC (2006)



- ETAT**
Ministère de l'agriculture et Ministère et trésor et des finances
- Administre le Pool d'assurance
 - Prend les mesures nécessaires pour développer et étendre l'assurance agricole
 - Valide auprès du Conseil des ministres les taux de subvention
 - Supervise les paiements des indemnités
 - Organise des séminaires
 - Paye les subventions de primes des agriculteurs à la société de gestion
 - Fournit une réassurance publique

- TARSIM**
Pool d'assurance agricole
- Entité publique administré par des représentants du ministère de l'agriculture, l'union des chambres d'agriculture, l'association des assureurs turques et la Société de gestion
- Réalise des études de risque en fonction des cultures et des régions
 - Détermine le fonctionnement du Pool
 - Fixe le taux de subventionnement en fonction des cultures et des régions
 - Détermine les principes et les procédures pour l'évaluation des pertes
 - Conclut des contrats avec les compagnies d'assurance et la Société de gestion
 - Détermine la commission des compagnies d'assurance en échange de leur transfert de primes
 - Etude de Recherche et développement et analyse de risques

Assurance subventionnée
8 régimes d'assurances agricoles dont le principal est pour les cultures (grêle, la tempête, tourbillon, incendie, glissement de terrain, inondation, séisme et depuis 2017 la sécheresse)

- Société de gestion**
- Société détenue et exploitée par les assureurs privés, pour gérer les opérations et les transactions de TARSIM
- Réalise les évaluations et les expertises des pertes de récolte
 - Est en charge du partage et du transfert des risques et met en œuvre le plan de réassurance
 - Présente le programme de réassurance, pour approbation du Pool
 - Met en œuvre les décisions prises par le Pool
 - Collecte les primes et effectue le paiement des indemnités
 - Mène des campagnes de relations publiques et de publicité
 - Réalise les rapports statistiques sur l'assurance, pour le Pool
 - Effectue toutes les autres tâches et opérations liées à la gestion du Pool

ANNEXE 3 – LE DISPOSITIF ITALIEN (2007)

ISMEA Organisme public

- Depuis 2000, l'ISMEA est le réassureur des risques catastrophiques
- Depuis 2007, l'institut organise le Pool de co-réassurance
- Depuis 2022 il est gestionnaire du fonds AgricAT

Consortium de co-réassurance

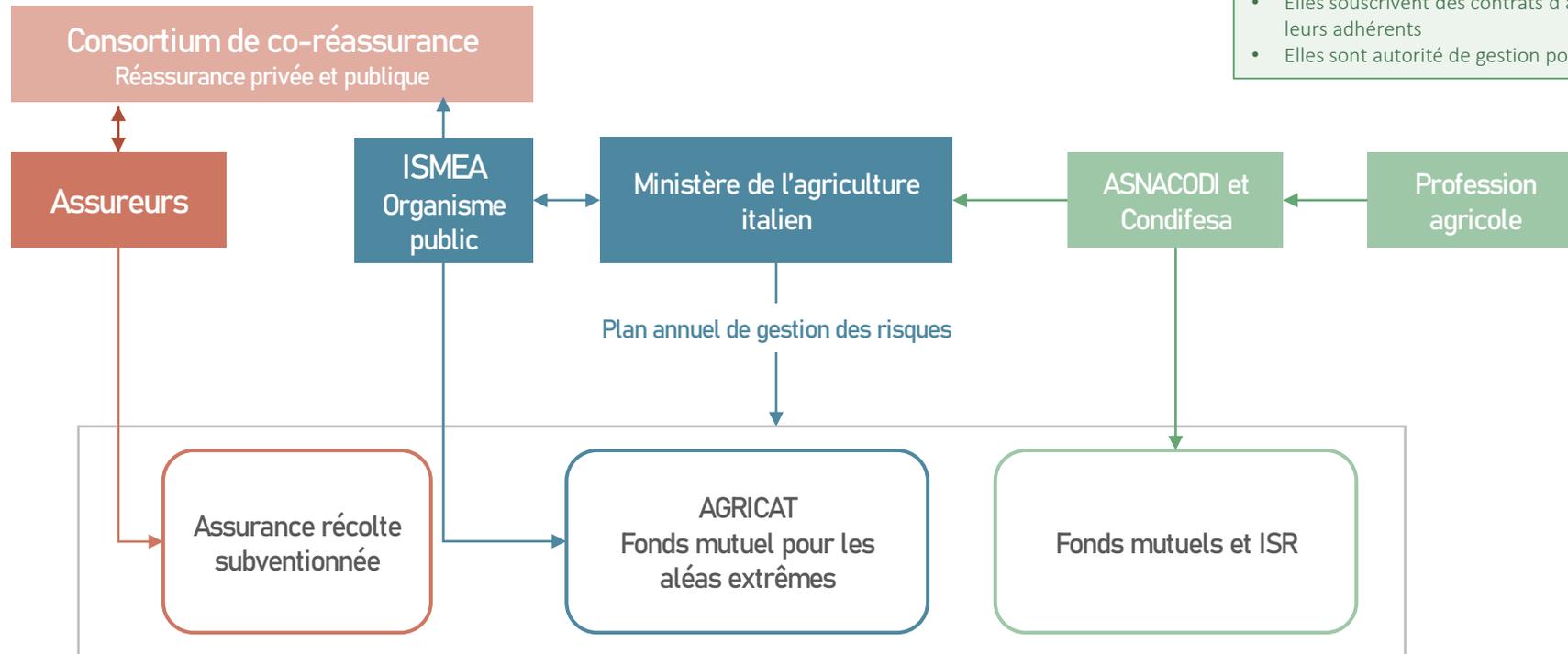
Pool d'assureurs pour la réassurance des catastrophes naturelles

- Organisé et présidé par l'ISMEA
- 8 assureurs (sur les 25 proposant des assurances récolte) participent au pool
- Réassurance commune pour les catastrophes naturelles (uniquement sur les polices d'assurance CAT) : gel, excès d'eau, sécheresse
- Réassurance dans une limite d'exposition, fixée à 86 millions d'euros en 2023

ASNACODI

Association nationale des Condifesa

- Les condifesa sont des organismes professionnels agricoles
- Les agriculteurs y adhèrent (adhésion volontaire, 95% des exploitations adhèrent à une condifesa régionale)
- Elles souscrivent des contrats d'assurance pour le compte de leurs adhérents
- Elles sont autorité de gestion pour les fonds mutuels et les ISR



ANNEXE 4 – AUTRES RESSOURCES



APREF - L'assurance Agricole dans le Monde. <https://www.apref.org/wp-content/uploads/2021/03/2021-02-19-Presentation-Apree-Reass-Monde-CAF.pdf>



ConсорSeguros (CCS) - Note sur système combiné d'assurance agricole en Espagne. <https://www.conсорsegurosdigital.com/almacen/pdf/the-system-of-combined-agricultural-insurance-in-spain.pdf>



TARSIM – Rapport annuel 2022. <https://www.tarsim.gov.tr/staticweb/krm-web/dergi/faaliyet-raporlari/ar-2022.pdf>



Article de presse (Pleinchamp) – Le guide de l'assurance récolte : Ailleurs dans le monde, ça se passe comment ? <https://www.pleinchamp.com/les-guides/le-guide-de-l-assurance-recoltes~ailleurs-dans-le-monde-ca-se-passe-comment>